

Délibération 2022 BS 04 du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : MISE EN ŒUVRE DU VOLET SENSIBILISATION DES LYCEENS DU PLAN CLIMAT DE LA REGION SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET PROGRAMME D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU TERRITOIRE – DEMANDE DE FINANCEMENT

L'an deux mille vingt-deux et un le 13 décembre à 17h30, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 7 décembre 2022, se sont réunis à la salle des fêtes à Gargas sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 17 votants :
- 9 membres présents ;
- 8 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Valérie PEISSON, Gaëlle LETTERON, Charlotte CARBONNEL, Noëlle TRINQUIER

Messieurs Lionel MORARD, Patrick PEYTHIEUX, François DUPOUX, Jean AILLAUD

Avaient donné pouvoir :

Madame

Béatrice GRELET à Monsieur Patrick PEYTHIEUX
Viviane DARGERIE à Monsieur François DUPOUX
Solange PONCHON à Monsieur Jean AILLAUD

Monsieur

Patrick COURTECUISSÉ à Madame Gaëlle LETTERON
Jean-Luc MIOLA à Madame Valérie PEISSON
Thierry RICHARME à Madame Dominique SANTONI
Patrick MERLE à Madame Noëlle TRINQUIER
Christian CHIAPPELLA à Madame Charlotte CARBONNEL

Etaient excusés :

Madame

Delphine CRESP, Berengère LOISEL-MONTAGNE, Elisabeth AMOROS, Marion MAGNAN

Monsieur

Jean-Pierre GERAULT, Bernard BRIFFAULT

Etaient absents :

Madame

Valérie BARDISA, Béatrice VINCENT, Véronique MILESI, Karine MASSE, Béatrice TERRASSON

Monsieur

Mickaël CAVALIER, Georges FAUCOUNEAU, Kevin ROLANDO, Christophe MADROLLE, Pierre FISHER

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • www.parcduluberon.fr

Alpilles, Ardennes, Armorique, Aubrac, Avesnois, Baie de Somme Picardie Maritime, Ballons des Vosges, Baronnie provençales, Boucles de la Seine Normande, Brenne, Brière, Camargue
Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corbières-Fenouillèdes, Corse, Doubs-Horloger, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane
Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire Anjou Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais Poitevin
Martinique, Massif des Bauges, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Monts d'Ardeche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise-Pays de France, Perch
Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Sainte-Baume, Scarpe-Escaut, Mont-Ventoux, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcan
d'Auvergne, Vosges du Nord

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;
Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009, et notamment les objectifs D.1.1 "Sensibiliser, éduquer le public au territoire et au développement durable" et D.2.1 "Mettre à profit la réalisation des objectifs pour rechercher des pratiques participatives" ;
Vu le Plan Climat de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur ;
Vu l'avis positif de la Commission Mobilisation des Publics du 9 décembre 2022 ;
Considérant l'intérêt de la mise en œuvre d'actions d'Education au Territoire à destination des publics de son territoire.

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide à l'unanimité de :

- **ADOPTER** le programme de sensibilisation, d'éducation du public à l'environnement et au territoire et la mise en œuvre du Plan Climat Région Sud PACA / sensibilisation du Public lycéen ;
- **APPROUVER** le plan de financement associé ainsi que les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc pas augmenté :

Dépenses par opération/dispositif		
Partie I	Mise en œuvre du plan Climat Région Sud PACA / Volet sensibilisation Dispositif Lycées	56 500,00€
	Découvrir son territoire de vie Le programme annuel d'actions éducatives (Public scolaire) Mon collège en Luberon (Public scolaire)	
Partie II	Accueillir le Public sur des sites Parc Classes à thème / Château de l'Environnement Accueil journée / La Maison de la Biodiversité	6 000,00€
Total TTC en Euros		62 500,00€

Recettes	
Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur	50 000,00 €
Autofinancement Parc / Crédit	12 500,00 €
Total en Euros	62 500,00 €

- **AUTORISER** la Présidente à solliciter l'aide financière du Conseil régional pour le montant correspondant au plan de financement ci-dessus ;
- **AUTORISER** la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Affiché le

ID : 084-258402346-20221213-2022BS04-DE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



La Présidente,

Dominique SANTONI